

Annonces légales et judiciaires

MORNAY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000,00 euros
Siège social : 548 route de Beaurepaire
26210 LAPEYROUSE-MORNAY
RCS ROMANS 824 569 636

ASSP 31/12/2024, Mme Virginie CHENU épouse POINT a démissionné ce jour de ses fonctions de cogérant.
Pour avis.



SCEA LA FERME DU GAT

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 8 000 €
Siège social : 195 Chemin de la Grenache
26780 ALLAN
440 823 474 RCS ROMANS

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes du PV AGE en date du 01/01/2025, les associés ont nommé aux fonctions de cogérant Monsieur Emilien CHABAUD demeurant à 26780 ALLAN, 195 Chemin de la Grenache, avec effet le 01/01/2025.

En conséquence, les statuts ont été modifiés. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis



LA CAMUSE

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 38 384 €
Siège Social : 4496 Route des Îles
Domaine du Balafray
26780 CHATEAUNEUF DU RHONE
423 325 851 RCS ROMANS

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du PV AGE du 31/12/2024, les associés ont pris acte de l'intention de Madame Sylvie SCHAFFAR de démissionner de ses fonctions de gérante à compter du jour de ladite assemblée. Les associés ont également décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 01/01/2025 et à la même date de désigner comme liquidateur amiable Madame Sylvie SCHAFFAR, demeurant à 26780 CHATEAUNEUF DU RHONE, 4496 Route des Îles Domaine du Balafray.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis

ADEPT

SAS au capital de 668 505 €
Siège social : 23 Boulevard Victor Hugo
84500 BOLLENE
RCS AVIGNON 500 016 712 00019

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/01/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 55 Impasse du Tanin Parc d'Activité Drôme Sud Provence 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX à compter du 02/01/2025.

Présidence : M DUC-MAUGE Jean-Bernard demeurant 864 route de L'Ubac 84500 BOLLENE.

Radiation au RCS d'AVIGNON et immatriculation au RCS de ROMANS.



SCEA DU BALTRA

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 1 500 €
Siège social : 490 Chemin du Baltra
26740 SAUZET
817 438 625 RCS ROMANS

AVIS DE DEMISSION D'UN GERANT

Aux termes du PV AGO en date du 31/12/2024, les associés ont pris acte de la démission de Madame Marie-Christine COULON-PANET de ses fonctions de gérante, à compter du 31/12/2024. La gérance est désormais assurée par Monsieur Gilbert COULON et Madame Nathalie FORBEAU, cogérants maintenus. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis



APPEL À CANDIDATURES - SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 24 0215 01 JMC : superficie totale : 73 a 51 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : CHATEAUDOUBLE (73 a 51 ca) - 'LES CHARPENEYS' : ZA-53 - '0245 CHE DES CHARPENEYS' : ZL-43. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0006 01 MV : superficie totale : 2 ha 05 a 75 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : PONT-DE-L'ISERE (2 ha 05 a 75 ca) - 'LABATTE' : ZC-109. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0005 01 MV : superficie totale : 96 a 99 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : PONT-DE-L'ISERE (96 a 99 ca) - 'LABATTE' : ZC-160. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0009 01 PV : superficie totale : 86 a 55 ca. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : PIERRELATTE (86 a 55 ca) - 'FAVEYROLLES' : YI-5. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 24 0227 01 VR : superficie totale : 1 ha 43 a 01 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LORIOL-SUR-DRÔME (1 ha 43 a 01 ca) - 'VEYRAS' : ZS-119. Zonage : A. Occupation : Occupée

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 07/02/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : direction26@safer-aura.fr



APPEL À CANDIDATURES POUR LA LOCATION DE BIEN A VOCATION AGRICOLE

Article L 141-1,II,4° du Code rural et de la pêche maritime (intermédiation locative)

IL 26 25 0003 EP : superficie totale : 25 ha 83 a 19 ca dont 19 ha 84 a 49 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Oui. Bâti : Aucun. Parcellaire : SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT (25 ha 83 a 19 ca) '0815 CHE DE POURCIER' : W-256-257 - 'POURCIER' : W-20. Zonage : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 07/02/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 Mail : direction26@safer-aura.fr

LA FERME DE SAINT PANCRACE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 7 500 euros
Siège social : Montée de Serre
26400 SUZE
RCS ROMANS SUR ISERE 522 128 057

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Monsieur Thierry VALLET domicilié 5001 Larary Sud 26400 SUZE a été nommé comme liquidateur, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

SCP ESTOUR ET PAGES NOTAIRES ASSOCIES 6 QUAI DES MARRONNIERS 26400 CREST

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane ESTOUR, Notaire Associé à CREST (26), 6 quai des Marronniers, le 20 janvier 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI LE POMMIER BLANC.**

Siège social : AOUSTE-SUR-SYE (26400), 209 route des Arras.

Durée : quatre vingt dix neuf (99) années

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)

Apport en numéraire pour un montant de mille euros (1000,00 euros).

Les parts sont librement cessibles au profit d'un associé, de son conjoint, d'un ascendant ou descendant dudit associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Pierre Andréol Albert CONSTANT, demeurant à AOUSTE-SUR-SYE (26400) 209, route des Arras, né à PARIS (11ème arr) le 29 mars 1975.

Immatriculation : RCS ROMANS SUR ISERE

Pour avis
Le notaire.

SCI HENROL

Société civile Immobilière au capital de 53.357,16 euros
Siège social : 11 Lotissement le Petit Bois
26740 MONTBOUCHER S/ JABRON
402 396 063 RCS ROMANS

AVIS DE PUBLICITE

Suivant PV du 19/12/2024, l'AGE a pris acte de la démission automatique d'Henriette LIENARD à ses fonctions de gérant suite à son décès survenu à MONTELMAR le 02/11/2023, laquelle gérance est désormais assurée par Roland SIFFERT demeurant à MONTBOUCHER SUR JABRON (26) 70 impasse des figuiers nommé à cette fonction pour une durée indéterminée.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de Romans.

Pour Avis

CAVE LES TROIS BECS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 8 000 euros
Siège social : 35 chemin de la Tuilière
26340 SAILLANS
Siège de liquidation : au siège social
419 760 129 RCS ROMANS SUR ISERE

Aux termes d'une décision en date du 31.12.2024 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Brigitte MAUBOUCHE, demeurant Hameau de Vaugelas 26400 MONTCLAR SUR GERVANNE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur

EARL LA BOUILLONNE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège Social : Quartier la Bouillonne
26400 COBONNE
RCS ROMANS SUR ISERE 400 867 875

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30.11.2024, les associés ont pris acte de la démission de Madame Marie-Catherine GONTARD de ses fonctions de gérante à compter de ce jour.

Statuts mis à jour en conséquence. Inscription modificative au RCS de ROMANS

Pour avis

Chronique juridique

DROIT SOCIAL / Recruter un nouveau salarié sur une entreprise n'est pas toujours une tâche aisée. Le candidat peut ne pas avoir toutes les compétences nécessaires pour occuper le poste. Il existe un dispositif de France Travail pour combler les compétences manquantes du salarié recruté qui s'appelle la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI).

POEI, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un levier efficace de recrutement mis en place par France Travail à destination des employeurs, proposant une formation préalable à l'embauche et commandant l'ouverture d'une aide financière pour l'employeur. Ce dispositif a pour but de permettre au candidat d'acquérir les compétences professionnelles requises pour occuper le poste correspondant à l'offre d'emploi déposée par l'entreprise auprès de France Travail. La POEI est financée par France Travail et peut être cofinancée par le Conseil Régional ou l'Agefiph. OCAPIAT peut être, également, à l'initiative de la mise en place d'une POEI.

Qui sont les bénéficiaires de POEI ?

Toute personne inscrite à France Travail indemnisé(e) ou non, ayant reçu une proposition d'emploi avec un contrat pour une durée minimum requérant une formation en interne ou en externe pour adapter ses compétences.

Attention, avant le démarrage de l'action de formation, l'entreprise devra s'engager à proposer au salarié à l'issue de la POEI si l'écart de compétence est comblé :

- un contrat à durée indéterminée CDI ;
 - un contrat à durée déterminée d'une durée minimale de 6 mois ;
 - un contrat de professionnalisation à durée déterminée ou un contrat d'apprentissage d'une durée minimale de 6 mois ;
 - un contrat à durée déterminée conclu dans le cadre d'un emploi saisonnier d'une durée minimale de 4 mois.
- Si le contrat de travail, quel qu'il soit, est conclu à temps partiel, il doit être d'au moins 20 heures hebdomadaires.

Comment fonctionne la POEI ?

L'employeur doit déposer une demande de POEI sur le site France Travail ou avec son conseiller France Travail dès lors que le projet de recrutement fait apparaître un écart entre les compétences attendues et les compétences réelles du candidat. Pour ce faire, il convient d'élaborer un plan de formation qui peut être réalisé soit par l'employeur sous forme de tutorat ou avec le concours d'un organisme de formation. Ce plan décrit les objectifs pédagogiques et les compétences que le demandeur d'emploi doit acquérir au cours de la formation pour être capable d'occuper l'emploi à pourvoir. Il précise également le lieu où se déroulera la formation. Il doit être personnalisé, précis et définir

le contenu de la formation ainsi que les conditions pratiques de sa réalisation, notamment l'intervention d'un organisme de formation.

Une fois le plan de formation validé une convention tripartite est signée entre l'agence France Travail, l'employeur et le demandeur d'emploi ainsi que l'organisme de formation.

Quelle durée pour la formation ?

La durée de la POEI est variable en fonction de la modalité choisie et/ou du contrat de travail proposé :

- Si elle se réalise en 100 % tutorat ou aboutit à un CDD conclu pour la durée minimale de 6 ou 4 mois (emploi saisonnier), sa durée est limitée à 300 heures ;
 - si elle se réalise en modalité hybride (organisme de formation + période en tutorat ou AFEST (Action de Formation En Situation de Travail)) ou intégralement en organisme de formation, ou dans le cadre de l'AFEST, sa durée est limitée à 450 heures ;
 - si elle est mise en place pour une personne très éloignée de l'emploi avec l'intervention d'un organisme de formation, sa durée est limitée à 600 heures.
- La formation avant embauche doit être réalisée dans un délai maximum de 6 mois.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide attribuée par France Travail, pour une POEI, a pour vocation de couvrir tout ou partie des frais pédagogiques de la formation.

Le montant est plafonné :
- à 5 € nets maximum par heure de tutorat, lorsque la formation est réalisée en tout ou partie en tutorat ;
- au montant du devis établi par l'organisme de formation et validé par France Travail. La prise en charge ne concerne que les heures en centre de formation, les heures en entreprise ne sont pas financées.

Quels sont le statut et la rémunération du stagiaire ?

Ils ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle et bénéficient à ce titre d'une protection sociale contre les accidents du travail et maladies professionnelles. ■

Valérie POCCARD
Juriste droit social FRSEA AURA

Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,193 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

